

AVIS

RUR.20.086.AV-Nature

Demande de dérogation émanant du Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg concernant la collecte de graines de *Genista anglica* au sein de stations présentes dans trois RNA à Vielsalm (Commanster) et Saint-Vith (Emmels, Thommen), ceci afin de renforcer la dernière population luxembourgeoise

Avis adopté le 23/03/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 09/03/2020 (copie avancée par mail), 16/03/2020 (courrier)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA Sorties 2020: 4381

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Consultation électronique menée du 19/03/2020 au 23/03/2020

AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, dans la mesure où les prélèvements seront limités à maximum 20% des graines disponibles dans chaque population échantillonnée.

Comme mentionné par le DEMNA dans son avis n° 3006, l'espèce est très abondante dans les landes et nardaies du camp militaire d'Elsenborn, qui pourrait dès lors servir (moyennant autorisation) à compléter si nécessaire la récolte de graines réalisée dans les RNA.

Il va de soi que toute intervention sur site ne pourra se faire qu'après autorisation de Natagora et que les prélèvements ne pourront être réalisés qu'en présence d'un représentant de ladite ASBL, ceci afin d'éviter qu'ils soient réalisés dans des endroits inadéquats de par un nombre insuffisant de plantes.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »